

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 septembre 2024



Une nouvelle convention santé – police – justice au CHU de Nantes pour améliorer la sécurité et la sûreté au sein de l'hôpital

Ce vendredi 6 septembre, le CHU de Nantes et ses partenaires (Préfecture de la Loire-Atlantique, Agence régionale de santé Pays de la Loire, Tribunal judiciaire de Nantes, Mairie de Nantes et Mairie de Saint-Herblain) ont signé une nouvelle convention santé-police-justice afin de renforcer la coopération entre les différentes parties pour améliorer la sécurité et la sûreté au sein du CHU de Nantes. L'occasion de dresser un bilan de la convention existante et de l'améliorer.

Les professionnels de santé sont confrontés à des situations de violence régulières à leur égard, et il est important que **le CHU et les services de l'Etat se mobilisent à leurs côtés pour les soutenir** en cas d'agression. Cela se traduit, par exemple, par des circuits individualisés pour le dépôt de plainte ou encore le suivi des procédures de signalement adressés au Procureur de la République.

7 ans après la signature de la première convention santé-police-justice, il est apparu nécessaire d'en dresser un bilan et de l'actualiser. Cette nouvelle convention est la traduction d'une volonté de **coopération étroite** entre les institutions, pour **améliorer la sécurité et la sûreté au sein du CHU de Nantes** (violence au quotidien et menace terroriste) et **travailler de façon convergente et complémentaire**. Elle permet par ailleurs de clarifier les responsabilités, de préciser les circuits et interlocuteurs privilégiés et de déterminer des modes d'actions opérationnels.

La nouvelle convention a pour objectif de **mettre en place une politique globale de sécurité et de sûreté visant à protéger plus efficacement encore le CHU de Nantes**, tant contre les violences au quotidien que contre la menace terroriste. Elle confirme la coopération inter-services en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance. Elle précise également les modalités et les champs d'intervention propres aux forces de sécurité.

Les grands principes d'intervention font l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans le cadre d'un mode opératoire partagé CHU de Nantes / police spécifique en matière de prise en charge des patients sous-main de justice. Ils sont répertoriés selon les thématiques suivantes :

- Sécurisation des sites du CHU de Nantes
- Prévention de la radicalisation
- Modes opératoires partagés adaptés aux contextes (patients sous escorte, infraction au sein de l'établissement, accueil de patients victimes d'infractions graves...)
- Prise en charge et accompagnement des professionnels
- Suivi et rencontres annuelles (pour dresser des bilans de la mise en œuvre des actions de la convention et la faire évoluer si nécessaire)

« Cette nouvelle convention illustre parfaitement notre volonté de nous doter des outils et des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de nos professionnels en matière de sécurité. Renforcer notre coopération avec les services de l'Etat, la Justice et les collectivités nous permettra nécessairement d'apporter à des situations souvent urgentes, les réponses les plus appropriées. »

Philippe El Saïr, directeur général du CHU de Nantes

« Mon engagement pour la sécurité des équipes du CHU et des patients est total. La Ville de Nantes mobilise ses moyens et ses équipes sur tout le territoire pour garantir les droits fondamentaux à la sécurité et à la santé et permettre ainsi un accès aux soins de toutes et tous, tout en garantissant aux professionnels un cadre de travail serein ».

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole et du conseil de surveillance du CHU

« La santé est un droit fondamental. La sécurité des personnels de santé est un devoir. Plus que jamais, Saint-Herblain s'engage auprès du CHU et de ses partenaires pour assurer un accès sécurisé à la santé pour toutes et tous. »

Bertrand Affilé, maire de Saint Herblain

« Une lutte efficace contre l'insécurité passe par une étroite collaboration entre le personnel hospitalier, les forces de sécurité intérieure et l'autorité judiciaire. Cette nouvelle convention consacre la qualité des liens déjà noués tout autant qu'elle contribuera à les fluidifier encore un peu plus. Nous le devons tout autant à nos concitoyens qu'aux agents hospitaliers et aux forces de l'ordre qui exercent des professions ô combien exposées ».

Renaud Gaudeul, procureur de la République de Nantes

« Parce qu'il n'est pas acceptable que celles et ceux qui nous soignent soient menacés dans l'exercice de leurs missions, l'Agence Régionale de Santé s'engage avec cette convention santé-police-justice à poursuivre et à renforcer la politique globale de sécurité et de sûreté du CHU de Nantes. »

Jérôme Jumel, directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

« La sécurité des personnels de l'hôpital et des patients est pour nous une priorité absolue. Cette convention nous permet de renforcer encore davantage le partenariat déjà étroit entre les services du CHU, les forces de sécurité intérieure et la Justice ».

Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique



De gauche à droite : Jocelyn Gendek, adjoint au maire de Saint Herblain, délégué à la tranquillité publique et à la prévention des risques, Denis Talledec, conseiller municipal de Nantes, délégué à la prévention de la délinquance, aide aux victimes, circulation et stationnement, Jérôme Jumel, directeur général de l'ARS Pays de la Loire, Philippe El Saïr, directeur général du CHU de Nantes, Renaud Gaudeul, procureur de la République de Nantes et Marie Argouarc'h, directrice de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique.

A propos du CHU : Au cœur de la Métropole Nantaise, le CHU de Nantes compte près de 13 000 collaborateurs qui contribuent au rayonnement des valeurs du service public hospitalier : égalité, continuité, neutralité et adaptabilité. Avec ses neuf établissements, le CHU de Nantes constitue un pôle d'excellence, de recours et de référence aux plans régional et interrégional tout en délivrant des soins courants et de proximité aux 800 000 habitants de la métropole Nantes/Saint-Nazaire. Situé sur la rive sud de la Loire, un nouvel hôpital verra le jour en 2027. Plus grand projet hospitalier actuellement conduit en France, il sera le socle du futur quartier de la santé, un projet de dimension européenne. Avec 1 417 lits et 296* places ainsi qu'une augmentation de lits en soins critiques (10%), le nouvel hôpital proposera 64% de séjours en ambulatoire dans un environnement plus moderne, connecté, écologique et confortable, tant pour les patients que les professionnels.

*activités de court séjour réparties sur les sites Ile de Nantes et Hôpital Nord Laennec

Contact Presse

Zakaria Gambert
zakaria.gambert@chu-nantes.fr
07 77 25 95 47